



# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

*Séance du 20 mars 2015*

L'an deux mil quinze et **le vingt mars à 20 heures 30**, le Conseil municipal de la commune de Garnerans, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Dominique VIOT, Maire.

**Présents:** Mmes Christèle FORET, Evelyne MONFRAY, Messieurs Jean-Pierre BACHELARD, Pierre BAILLY-BECHET, Pierre BOULLY, Stéphane CANTE, Hugues DE BROSSES, Arnaud DE CERTAINES, Emile LIEBAUD, Régis LORAS, Roger RIBOLLET, Gilles VATOUX et Dominique VIOT.

**Absent représenté :**

Brice DUCRUIX donne pouvoir à Dominique VIOT

**Absent non excusé :**

Gisèle VAPILLON

Secrétaire de séance Stéphane CANTE

Nombre de conseillers en exercice : **15**

Date de la convocation : 13 mars 2015

Présents et représentés : **14**

Date d'affichage : 13 mars 2015

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Stéphane CANTE a été nommé secrétaire de séance.

Le compte-rendu de séance du 27 février 2015 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés au Conseil Municipal du 20 mars 2015.

**Ordre du jour**

- Choix de l'entreprise pour les travaux chemin du Pellerat
- Acceptation des crédits de reports – exercice 2014
- Adoption du compte administratif -exercice 2014
- Adoption du compte de gestion – exercice 2014
- Affectation du résultat – exercice 2014
- Vote des taux d'imposition pour 2015
- Vote du budget primitif – exercice 2015

**Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'ajouter une délibération à l'ordre du jour**

**Délibérations**

---

**N°5: Choix de l'entreprise et pouvoir à M. le maire pour signer tous les documents permettant la mise en œuvre des travaux des eaux pluviales chemin du Pellerat**

---

La commission d'appel d'offres s'étant réunie le 25 février 2015 pour l'ouverture des plis concernant les travaux d'assainissement des eaux pluviales Chemin du Pellerat, Route de Bey et Chemin de Saint-Cyprien.

Après analyse il ressort que l'offre du groupement SN2V / EGTP répond à l'ensemble des critères de références et de capacité et est la mieux-disante à 119 999 € HT pour un estimatif de 153 230 HT.

- Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :
- d'attribuer le marché de travaux d'assainissement des eaux pluviales chemin du Pellerat au groupement SN2V / EGTP
  - de donner pouvoir à M. le maire pour signer tous les documents permettant la mise en œuvre des travaux d'assainissement des eaux pluviales chemin du Pellerat

Le montant de la dépense à engager au titre de ce marché est arrêté à la somme de 119 999€ HT soit 143 998,80 € TTC qui sera imputée sur le compte 2315 opération 153.

---

#### N°6 : Acceptation des Crédits de Report 2014

---

Le conseil municipal prend connaissance du résultat de l'année 2014 et un montant non dépensé est à reporter en section de dépense d'investissement soit la somme de 19 587,00 € ;

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :**

- **ACCEPTE à l'unanimité le report réalisé en investissement 2014, le montant non dépensé en 2014 est reporté sur le budget 2015.**

**Report en dépenses de 19 587, 00 € suivant le détail ci-dessous :**

**Dépenses :**

**Cpte 2315 Installation, matériel et outillage Techniques**

**Op 153 (aménagement réseau eaux pluviales des Trois Coins) 19 587,00 €**

**Et Recettes : 0,00 €**

---

#### N°7 : Adoption du Compte Administratif – exercice 2014

---

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2122-21 et L2343-1 et 2 ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 9 avril 2014 approuvant le Budget Primitif communal – exercice 2014 ;

Vu les délibérations en date du 25 avril 2014 et du 28 novembre 2014 approuvant les décisions modificatives relative à l'exercice 2014 ;

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2014 ;

Monsieur le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Monsieur Emile LIEBAUD, 3<sup>ème</sup> Adjoint chargé des finances, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des collectivités territoriales ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**ADOPTE, à l'unanimité des membres présents et représentés, le compte administratif de l'exercice 2014 du budget communal arrêté comme suit :**

#### SECTION FONCTIONNEMENT

RECETTES	DEPENSES	RESULTAT EXERCICE 2014
349 593,68 €	307 169,03 €	42 424,65 €
		+ report de l'excédent de fonctionnement année 2013
		Soit 111 316,83 €
		<b>Total Excédent : 153 741,48 €</b>

#### SECTION INVESTISSEMENT

RECETTES	DEPENSES	RESULTAT EXERCICE 2014
154 964,77 €	81 878,76 €	73 086,01 €
		+ report du déficit année 2013 Soit – 94 252,97 €
		Total : - 21 166,96 €
		+ reste à réaliser - 19 587,00 €
		<b>Total Déficit : 40 753,96 €</b>

---

**N°8 : Adoption du Compte de Gestion – exercice 2014**

---

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2014 de la commune a été réalisée par le Receveur Municipal de Thoisy et que les comptes établis par ce dernier sont conformes aux comptes administratifs.

Monsieur le Maire précise que le Receveur Municipal a transmis à la commune ses comptes de gestion avant le 1<sup>er</sup> juin comme la loi lui fait obligation.

CONSIDERANT l'identité de valeur entre les écritures des comptes administratifs du Maire et des comptes du Receveur Municipal ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**APPROUVE à l'unanimité des membres présents et représentés, le compte de gestion de l'exercice 2014 dressé par le Receveur municipal, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer du budget suivant :**

↳ **Budget Commune**

---

**N°9 : Affectation des résultats – exercice 2014**

---

Le Conseil municipal réuni,

Après avoir entendu et approuvé les résultats de l'exercice 2014 apparaissant sur le compte de gestion et le compte administratif au 31/12/2014 ;

Statuant sur l'affectation de résultat de fonctionnement de l'exercice 2014 ;

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de 153 741,48 € ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

➤ **DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés, d'affecter l'excédent de l'exercice 2014 qui s'élève à 153 741,48 € sur le budget de l'exercice 2015 comme suit :**

↳ **40 753,96 € à la section investissement au compte 1068 « excédent de fonctionnement »**

↳ **112 987,52 € à la section fonctionnement au compte 002**

---

**N°10 : Vote des Taux d'Imposition 2015**

---

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-29, L.2311-1 et suivants, L.2312-1 et suivants, L.2331-3 ;

VU le Code Général des Impôts et notamment ses articles 1636 B sexies et 1636B septies ;

Vu l'état n°1259 portant notification des basses nettes d'imposition des trois taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la commune pour l'exercice 2015 ;

Monsieur le Maire rappelle les taux d'imposition de 2014 stables depuis 2005 à savoir :

<b>Taxe d'habitation</b>	<b>11,28 %</b>
<b>Taxe foncière bâti</b>	<b>13,38 %</b>
<b>Taxe foncière non bâti</b>	<b>39,16 %</b>

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de délibérer sur l'augmentation ou non des taux d'imposition pour l'année 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

➤ **DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés, le maintien des taux d'imposition par rapport à 2014, soit :**

<b>Taxe d'habitation</b>	<b>11,28 %</b>
<b>Taxe foncière bâti</b>	<b>13,38 %</b>
<b>Taxe foncière non bâti</b>	<b>39,16 %</b>

---

## **N°11 : Approbation du Budget Primitif 2015**

---

Après avoir entendu la présentation détaillée faite par Emile Liébaud, adjoint aux finances, Monsieur le Maire présente le budget primitif 2015 arrêté comme suit :

	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>
Dépenses :	<b>445 347 €</b>	<b>324 878 €</b>
Recettes	<b>445 347 €</b>	<b>324 878 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

➤ **APPROUVE, à l'unanimité des membres présents et représentés, le budget primitif 2015 tel présenté ci-dessous.**

---

## **N°12 : Durée amortissement subvention du PLU**

---

Monsieur le Maire fait part qu'il est nécessaire d'amortir la subvention de 1 500 € obtenue pour le PLU.

Il demande à l'assemblée de délibérer sur la fixation de la durée d'amortissement à 1 an.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **FIXE, à l'unanimité des membres présents et représentés, à 1 an la durée d'amortissement de la subvention du PLU. Cet amortissement sera inscrit au budget 2015 au compte 042 – 777 en recette de fonctionnement et au compte 040 – 13913 en dépenses d'investissement.**

## **Rapports Commissions**

### **Action sociale et culturelle et services à la personne**

Vote du budget du CCAS lors de la dernière réunion le mercredi 18 mars.

Commande groupée de fuel : une rencontre a eu lieu avec Jean-Louis Rollin pour collecter les informations sur le groupement existant et pouvoir l'étendre à toute la commune.

Une réunion publique sera organisée en mai pour collecter les informations et les idées des habitants sur ce service.

Une réflexion sera engagée sur la possibilité d'offrir une mutuelle aux habitants qui le souhaiteraient. Le sujet sera traité dans le cadre du CCAS.

### **Urbanisme et environnement**

Les différents travaux de voirie budgétés (entrée du parking du stade, le chemin du Pont des sires, entrée du chemin des Croisettes, carrefour chemin des prairies de Montgoïn et chemin vers le circuit) seront réalisés début avril.

Nettoyage des traces de pneus sur la place. Une rencontre a eu lieu avec la SOCAFL et Sol Confluences qui a réalisé les bétons à empreinte et essayé de nettoyer. Recherche demandée à Sol Confluences sur la traçabilité du produit utilisé et de la mise en œuvre. Sol Confluences annonce que le même produit est utilisé dans différentes municipalités sans problème.

La commune considère qu'il n'est pas normal de ne pas pouvoir nettoyer les traces de pneus.

Une réflexion devra être engagée sur l'aménagement du début de la route d'Iliat qui se dégrade de façon importante.

## **Finances**

Voici en résumé les points principaux abordés lors de la présentation détaillée du budget primitif 2015.

Les postes de dépense en augmentation sont liés :

- aux nouveaux rythmes scolaires sur une année pleine au lieu d'un trimestre en 2014. Cela augmente le coût de la prestation payée à l'AJC, les coûts de personnel liés aux TAP maternelles, à la garderie supplémentaire, au ménage, au chauffage des locaux ...
- aux travaux de voirie nécessaires suite aux dégradations du temps et les conséquences des déviations pour les travaux Bas Mizériat
- à la prévision d'une subvention exceptionnelle à la Cantine
- à la prévision de frais d'avocat

Les autres dépenses d'investissement prévues en 2015 sont :

- 174 587 € TTC pour les travaux d'eaux pluviales chemin du Pellerat, maîtrise d'œuvre inclus, qui représentent la part principale des investissements 2015
- 3 000 € pour le renouvellement d'une partie du parc d'ordinateurs de l'école
- 3 000 € pour augmenter le nombre de cavurnes au cimetière (dépôt des urnes avec cendres après crémation)
- 2 200 € pour l'achat d'un gyrobroyeur utilisable avec le tracteur
- 2 000 € pour le changement de l'installation de chauffage de la caserne des pompiers

En recette on peut noter :

- 153 600 € pour les taxes foncières et d'habitation contre 149 608 en 2014. La recette augmente malgré le maintien des taux d'imposition (évolution de la population et de ses revenus).
- 155 000 € liés à un emprunt réalisé pour couvrir les travaux chemin du Pellerat. Les finances de la commune auraient permis de faire un emprunt plus faible et d'autofinancer une partie des travaux. Le choix du conseil est de préserver les capacités financières pour l'avenir, compte tenu des incertitudes en matière de dotation et de l'opportunité d'emprunter à un taux bas (1,69%). Ce choix est validé par la comptable du Trésor dans le cadre de ses prestations conseils pour la commune.
- 32 400 € de FCTVA (11 230 en 2014) correspondant à du remboursement de TVA payée pour les travaux du cœur du village
- 15 000 € liés à la vente d'une parcelle de terrain à SFR décidée en 2014
- 5 969 € de taxe d'aménagement (4 171 en 2014) liés aux travaux et permis de 2014
- les dotations de l'état ne sont pas connues à l'heure de voter le budget. Elles sont prévues en baisse d'environ 3 % au budget.

Le conseil félicite Emile Liébaud, adjoint aux finances, pour tout le travail réalisé pour préparer ce premier budget de la mandature.

## **Communication, fêtes et cérémonies**

La note d'info a été distribuée le weekend dernier.

Etude du logo en cours. Une première proposition n'a pas soulevé l'adhésion du conseil.  
Un travail a été confié à la société DG Promo qui doit faire des propositions pour la fin du mois de mars.

Nettoyage de printemps le 28 mars avec les associations et les enfants de l'école.

Réunion publique à organiser pour les travaux chemin du Pellerat première quinzaine d'avril.

La commune fournit les boissons pour le vin d'honneur lors du salon du livre de Garnerans le 22 mars.

### **Questions / informations diverses**

#### **Participation citoyenne.**

Suite à la décision du conseil d'engager la démarche de participation citoyenne une réunion est prévue avec le major Chabot le 9 avril en mairie de Garnerans.

Le tableau de tenue des bureaux de vote pour les élections a été validé en séance.

La séance est levée à 23h45.

### **Prochain Conseil le vendredi 24 avril 2015 à 20h30**

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.*

***Le Maire,***

***Dominique VIOT.***